

Reproductions de documents

RÈGLES GÉNÉRALES

Le lecteur peut obtenir une photocopie de certains documents originaux.

Cependant sont exclues les pièces en mauvais état, les documents reliés, les parchemins scellés ou non, les gravures et dessins, les calques et pelures, les actes agrafés et tous ceux dépassant le format A3.

Il peut également se procurer des tirages des fonds déjà microfilmés, (l'état civil ou les recensements de population) ou numérisés (le cadastre napoléonien).

Les actes exclus de la photocopie peuvent être photographiés par le chercheur lui-même sur autorisation ou numérisés par nos soins (avec délai), après acceptation du président de salle.

PHOTOCOPIE sur place, noir et blanc

Format A4	0,30 €
Format A3	0,60 €
Tirage à partir du lecteur-reproducteur de microfilms	0,80 €

PHOTOCOPIE par correspondance, noir et blanc

Forfait (1 à 10 photocopies A4 et 1 à 5 photocopies A3)	4,50 €
Au-delà du seuil maximum :	
-- A4 (à partir de la 11 ^e)	0,30 €
-- A3 (à partir de la 5 ^e)	0,60 €

IMAGES numériques

- Prise de vue	2,00 €
- Transfert sur support :	
-- Clé USB (fournie par le client)	1,00 €
-- CD Rom (fourni par les Archives)	2,00 €

TIRAGE d'images numériques

Format A4	0,50 €
Format A3	1,00 €

Tous les tarifs s'entendent à l'unité et sans les frais de port